

Département de la Savoie
Arrondissement de St Jean de Maurienne

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU
CANTON DE LA CHAMBRE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation
Le 17 octobre 2022

Nombre de délégués

. en exercice : **27**
. présents : **25**
. votants : **27**

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX
Le **VINGT QUATRE OCTOBRE**
Le Conseil légalement convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à
Saint-Etienne-de-Cuines, sous la présidence
de Monsieur Bernard CHENE, Président

Présents : Mesdames BIGNARDI, CARRON, CLEMENT, COMBET-BLANC, CORVAL, DRILLAT, DULAC, DUPENLOUP, PION, RANCUREL, SONZOGNI et Messieurs BOIS, BONNIVARD, BOST, CECILLE, CHENE, COMBET, GIRARD, GOYET, JAL, LAZZARO, LE ROUX, MORVAN, ROCHETTE, TOGNET.

Absents excusés : Monsieur Gérard BORDON
Monsieur Bertrand MONDET

procuration à Monsieur Philippe GIRARD
procuration à Monsieur Christian ROCHETTE

Secrétaire de séance : Madame Laure PION

OBJET : Subvention 2022 à l'association des Conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel de Chambéry

Monsieur le Président informe les membres présents de la demande de subvention, au titre de l'année 2022, de l'association des Conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel de Chambéry, d'un montant de 500 €.

Dans sa demande l'association informe qu'elle a pour mission :

- De pourvoir au recrutement des conciliateurs
- De veiller à garantir une permanence de conciliateur dans chaque communauté de communes
- De développer la présence des conciliateurs dans les FRANCES SERVICES
- D'accompagner les conciliateurs dans l'exercice de leurs fonctions
- De les former et les informer
- De représenter les conciliateurs auprès de l'organisation judiciaire, des autres acteurs de l'action en justice, des élus

La commission Finances - Subventions, réunie le 17 octobre 2022, propose d'attribuer à l'association des Conciliateurs de Justice une subvention de **250 euros** et justifie sa décision par le constat qu'aucune permanence n'a lieu sur la 4C et qu'aucun conciliateur n'est présent dans les locaux FRANCES SERVICES à St Etienne de Cuines.

Le Président informe le conseil qu'il sollicitera le Président de l'association des Conciliateurs de Justice pour que des permanences aient lieu sur le territoire de la 4C et notamment à FRANCE SERVICES.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'allouer une subvention de **250 euros** à l'association des Conciliateurs de Justice
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Bernard CHENE


La 4C
Communauté de Communes
du Canton de La Chambre

39 place Jean Viard - 73130 ST ETIENNE DE CUINES

Tél. : 04 79 56 26 64

ail : comcomcc@orange.fr - site internet : http://www.la4c.fr